

Bon No: 001124711		1ere Gachée: 12:12 (1)		Date: 16/12/2025		reap101225134337		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 6.25 m3		référence commande(2): 09 67 10 10 86					
client: 410166		12, RUE DE LA ROCHE						Véhicule: M89 8x4 ROUXEL BAC	
chantier: 016983		Somsois 7 rue des dames 06.33.33.03.01 51290 Somsois						M89 BACO	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
13:00						température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton PJCFC5D503		désignation(6)(8) CHAPE FLUIDE CIMENT		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
								consistance(7) SF2	
								Dmax 5	
ciment(type et classe) BETOCARB HP-MX				Additions(type) FI		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C30/37	
appellation commerciale CHAPE MINCE CEMEXA C30 F6									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				ADCEM PR CURE screedfinish SPHRE ISOFLOW 956				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1